

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

2 FEVRIER 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

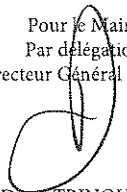
OBJET

**Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental des
Yvelines au titre de
l'appel à projet culture et
accessibilité**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 3 février 2017
par voie d'affichage
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 3 février 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 février 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille dix sept, le 2 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 janvier deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOUSSE à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC

Etait absente :

Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Madame MACE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170202-17-A-03-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017

N° DE DOSSIER : 17 A 03

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DE L'APPEL A PROJET
CULTURE ET ACCESSIBILITE

RAPPORTEUR : Madame NASRI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Département des Yvelines renouvelle les appels à projets thématiques afin de soutenir le développement culturel des territoires, d'accompagner un accès équitable à la culture et d'encourager les initiatives les plus innovantes et audacieuses.

L'appel à projet intitulé « Culture et accessibilité » vient financièrement à l'appui de projets répondant aux objectifs suivants :

- optimiser les actions en direction des publics empêchés grâce à des partenariats et des coopérations durables
- favoriser la mixité des publics dans une perspective d'intégration sociale en faisant de la culture un levier de solidarité sur un territoire

La Ville de Saint-Germain-en-Laye inscrit sa politique culturelle dans une stratégie de développement local en multipliant les partenariats autour de son offre culturelle.

Pour la saison 2017-2018, elle souhaite développer des partenariats autour d'un projet de résidence artistique « Culture et santé ».

Il s'agit de mettre en place des ateliers artistiques (danse, arts vivants...) sur différents sites de l'hôpital, en lien avec des partenaires culturels locaux dans le but de favoriser l'accès des personnes malades à la vie culturelle.

Ce projet sera co-piloté avec l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye et soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) en partenariat avec l'Éducation Nationale, le Lycée Jean-Baptiste POQUELIN, la CLEF avec la participation du Théâtre Alexandre DUMAS.

Il donnera lieu à des temps de restitution lors des Journées du Patrimoine 2017 et lors des rencontres chorégraphiques au Théâtre Alexandre DUMAS en 2018.

Ce projet répondant pleinement aux objectifs de l'appel à projet « Culture et accessibilité », il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2017, auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de l'année 2017, auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre de l'appel à projet « Culture et accessibilité » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye